

**AVERTISSEMENT**

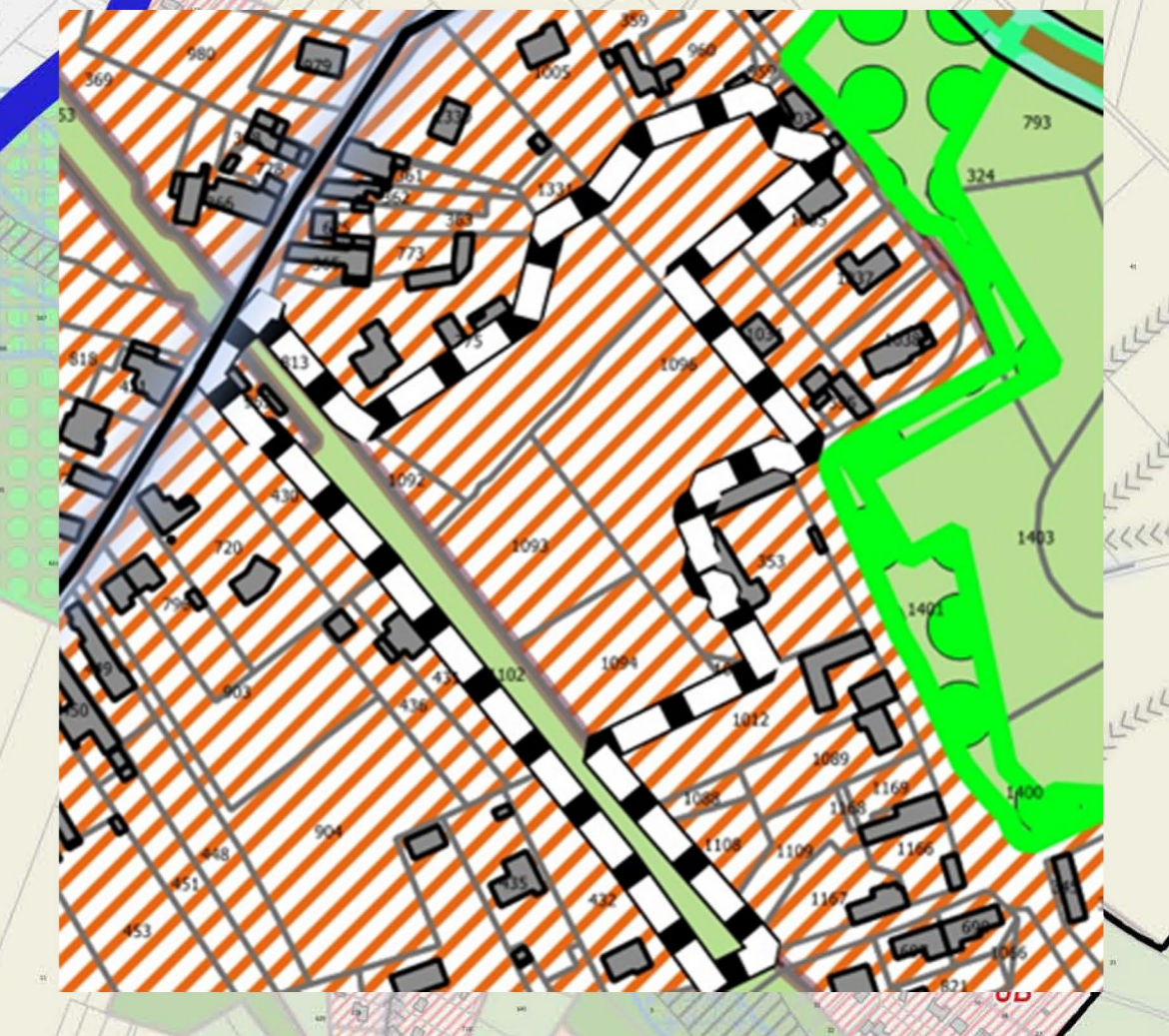
Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écaillon ou le PPRi de l'Aunelle et Hognou,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Sambre,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque sismique modéré,
- Le risque d'affaissement lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappes (cf. carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argilles.


**Légende**

- Aléa lié aux remontées de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

EXTRAIT DE ZONAGE AVANT MODIFICATION



EXTRAIT DE ZONAGE APRES MODIFICATION



**Légende**

**Contexte**

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière
- Permis de construire récemment accordé
- Talwegs

**Prise en compte des risques**

*Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement*

- Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Aléa de référence du PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)

*Coulées de boues avérées*

**Zone potentiellement inondable**

- Zone d'écoulement
- Zones d'accumulation
- Axe routier favorisant le ruissellement urbain
- Cavité souterraine (point singulier)

**Prise en compte des enjeux environnementaux**

- Zone à dominante humide du SDAGE

*Périmètre des captages d'eau potable :*

- Périmètre protection éloigné

**Prise en compte des enjeux agricoles**

*Sièges d'exploitation selon leur régime sanitaire :*

- Avec élevage - RSD

**Autres dispositions réglementaires**

- Espace boisé classé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

**Typologie des zones**

- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole paysager
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- NL : Secteur naturel permettant le maintien et l'évolution des équipements (sportifs, loisirs ...)
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UD : Zone urbaine mixte correspondant aux enveloppes secondaires
- UE : Zone urbaine économique
- UEz : Secteur urbain économique correspondant à la ZAC des Artisans
- 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat

N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Bry	Amenagement d'un trottoir	Commune	0,04
2	Bry	Réserve d'eau incendie	Commune	0,13
3	Bry	Extension du cimetière	Commune	0,69
1	Bavay	Extension du cimetière	Commune	0,14
2	Bavay	Amenagement d'une aire de stationnement et d'une voie douce	Région	0,66
1	Hon Hergies	Extension du cimetière	Commune	0,46
1	Belligies	Extension du cimetière	Commune	0,18
1	Villers-Pot	Extension du cimetière	Commune	0,39
1	Hocognies	Extension du cimetière	Commune	0,25
1	Haresches	Extension du cimetière	Commune	0,16
2	Haresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,6
3	Haresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
4	Haresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
5	Haresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
6	Haresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,05
7	Haresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
8	Haresches	Sécurisation du carrefour	Commune	0,03
9	Haresches	Mise en sécurité de la voie	Commune	0,04